

La jacquerie des « travailleurs du lac »

© 26/02/2019 |  Terre-net Média

Les écologistes n'en veulent pas, les maraîchers en rêvent « depuis 30 ans » et creusent jour et nuit, malgré un veto de l'État, pour que le futur Lac de Caussade (Lot-et-Garonne) irrigue, un jour peut-être, leurs parcelles assoiffées.

Le soleil décline en ce bel après-midi de février sur un vallon boisé, jouxtant Saint-Pierre-de-Caubel, charmant petit hameau, proche de la confluence du Lot et de la Garonne. Dans ce sanctuaire de biodiversité, rien ne peut plus arrêter la vingtaine d'engins de gros œuvre loués pour 300 000 euros par une quarantaine de **paysans bien déterminés à mener le chantier « jusqu'au bout »**. Même pas les gendarmes qui, le 23 janvier, ont renoncé à poser les scellés sur les engins pour empêcher les travaux, illégaux, face à un barrage de 300 agriculteurs très remontés.

Un mois plus tard, la tombée de la nuit ne décourage pas les tractopelles qui s'acharnent encore à déblayer 20 hectares d'argile grasse et fertile. Yvan Duceu, 35 ans, petit exploitant et membre du collectif d'agriculteurs-terrassiers, se fait fort de continuer **avec le soutien du syndicat agricole Coordination rurale**, « de tous les citoyens, et des élus ». « On creuse jusqu'à minuit. Faut profiter de la bonne météo ». Quand la relève arrive à 18h00, la digue est presque achevée, et on peut déjà imaginer à la place de l'immense cratère cerné de forêt, **le futur lac de Caussade**.

Sur le papier, Caussade est une retenue artificielle de quelque **920 000 m³ d'eau pour arroser 350 hectares de parcelles sur une vingtaine d'exploitations**. Le tout sans une once de béton. C'est là, entre autres, que le bât blesse, objecte Philippe Barbedienne, directeur de l'association écologiste Sepanso : « ils ont fait un tas de terre qui avec de fortes pluies peut partir en grosse vague de boue, avec des risques pour les populations ». « Des lacs artificiels, y en a partout dans la région », répond Patrick Franken, 50 ans, président de la Coordination rurale (syndicat agricole majoritaire en Lot-et-Garonne) et meneur de **la fronde des « travailleurs du lac »**.

Le veto préfectoral est « une décision plus politique que rationnelle, Caussade c'est trop proche dans le temps et dans l'espace de Sivens », ajoute-t-il. Sivens, en Occitanie voisine, est un nom qui évoque tristement celui de Rémi Fraisse, militant écologiste, tué en 2014 par une grenade de la gendarmerie, lors d'une manifestation contre un projet de barrage. « Caussade, c'est pas un massacre, c'est **l'utilisation raisonnée d'une zone humide** », renchérit Luc Dicher, 65 ans, un arboriculteur qui « fait de la prune », dans ce bassin-versant du Tolzac, affluent de la Garonne dont le lac artificiel « permettrait, selon lui, de réguler le débit ».

Quid de la biodiversité ? interrogent les écologistes. « La nature reprendra vite ses droits, pour faire un joli site où on viendra pique-niquer », veut croire Patrick Franken qui creuse sans relâche, après sa journée sur l'exploitation de 700 ha qu'il partage avec ses frères.

« Un sale dossier »

Écologistes et paysans se rejoignent sur un point : Caussade est **un imbroglio juridique**, créé par l'Etat qui depuis, par la voix du ministre de l'environnement François de Rugy, a demandé aux défenseurs du projet de travailler à une « solution alternative » respectueuse de l'environnement. « Un sale dossier pour nous parce qu'on n'aime pas faire la guerre à des agriculteurs qui galèrent », soupire Philippe Barbedienne.

Dès le premier coup de pioche, en septembre 2018, son association et France nature environnement (FNE) ont déposé un référé visant à suspendre le chantier. Ils s'opposaient alors à une première autorisation « litigieuse » selon eux, délivrée par la préfecture, le 29 juin 2018, « malgré les avis techniques défavorables, entre autres, de l'agence de la biodiversité » qui craint pour « 50 types d'espèces menacées et leurs habitats ».

Sur injonction ministérielle, le 15 octobre, un second arrêté préfectoral vient démentir le premier, et retire l'autorisation. La Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne ignore le veto. « Mieux, un rapport du 29 novembre laisse clairement entendre qu'elle est à l'initiative des travaux illégaux », raconte le patron de la Sepanso qui a porté plainte. « Des méthodes de hors-la-loi, malgré les décisions de justice et les mesures, tardives, prises par l'État », peste cet écologiste. La justice suit son cours mais « qu'ils arrêtent aujourd'hui ou demain, c'est trop tard, les dégâts sont déjà faits », ajoute-t-il, « 7 750 pieds de tulipes des bois et 250 à 500 pieds de lotier grêle », ont été sacrifiés sur le chantier de Caussade.

À lire également : [Lot-et-Garonne - Des agriculteurs s'opposent aux gendarmes sur un projet de lac controversé](#)